



71

**19<sup>ème</sup> session du Groupe de travail de l'Examen Périodique Universel**  
**Examen Périodique Universel de la Norvège**  
**Déclaration de la délégation de la République du Congo**

Monsieur le Président,

La délégation du Congo qui se réjouit de faire partie de la Troïka de l'Examen Périodique Universel de la Norvège, remercie et félicite **M. B. BORGE BRENDØ** *Ministre des Affaires* pour la bonne présentation des mesures et initiatives engagées par le Gouvernement de son pays pour la mise en œuvre des recommandations du premier Examen Périodique Universel de 2009.

Notre délégation a apprécié les efforts déployés pour améliorer le cadre juridique et institutionnel de promotion et de protection des droits de l'homme en Norvège, particulièrement la modification de l'article 2 de la constitution qui désormais garantit la démocratie, la primauté du droit et les droits de l'homme et la clarification des rapports entre l'Eglise et l'Etat.

La ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées le 3 janvier 2013 et du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que le lancement en août 2013 du plan d'action pour la prévention de la violence contre les femmes, notamment la violence domestique ont été accueillis avec satisfaction par la délégation du Congo.

Par contre, nous notons que des efforts restent encore à faire pour renforcer la protection constitutionnelle des droits de l'homme tout en tenant compte de l'interdépendance et de l'indivisibilité des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

De plus, la délégation du Congo regrette que peu d'initiatives et de mesures aient été prises par le Gouvernement pour lutter contre toutes les discriminations dont sont victimes les femmes, les minorités, les peuples autochtones et les populations d'origine étrangère dans les domaines de l'éducation, du travail et du logement.

La situation des enfants détenus, placés dans les prisons ordinaires avec les adultes et soumis aux mêmes conditions que ces derniers, est également un sujet de préoccupation.

Enfin, la délégation du Congo recommande à la Norvège d'accélérer le processus de la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.

Je vous remercie.